



Communiqué

Montreuil, le 22 mai 2023

QUELLE FORMATION POUR LES PSYCHOLOGUES ?

Dans la suite de la plateforme revendicative du 29 septembre 2022, les organisations syndicales représentatives et les associations représentant les psychologues de différents champs d'exercice ré-affirment les principes fondamentaux qui les rassemblent au sujet de la formation des psychologues, en particulier dans la perspective d'un allongement des études :

1. **L'attachement au titre unique** de psychologue et l'opposition à toute tentative de le faire disparaître par le biais de diplômes de spécialisation qui fixeraient de nouvelles exigences pour l'exercice dans certains emplois ;
2. **L'enseignement de la pluralité des approches** tant théoriques que méthodologiques ;
3. **L'indépendance de la profession** de psychologue, notamment vis-à-vis de la médecine ;
4. **Une formation universitaire ancrée dans les Sciences Humaines et Sociales ;**
5. **Une formation de 3^e cycle inscrite dans les Écoles doctorales en Sciences Humaines et Sociales.**

Nous exigeons que tout projet de réforme de la formation et de son contenu visant l'accès au titre soit nécessairement le fruit d'une réflexion plurielle impliquant également les organisations syndicales représentatives de psychologues, afin qu'elle corresponde à l'ensemble des champs d'exercice des psychologues.

L'allongement de la formation des psychologues doit permettre l'exercice de responsabilités à partir d'une connaissance approfondie et diversifiée des institutions et des pratiques dans les principaux champs d'exercice.

Cette hausse de la qualification devra consécutivement s'accompagner d'une revalorisation des rémunérations quel que soit le lieu d'exercice.

Ce projet doit surtout permettre de répondre aux besoins de toute la population et aller de pair avec un plan ambitieux de recrutements de psychologues, en priorité dans les trois versants de la Fonction publique et dans les services ayant des missions de service public.

Les organisations signataires s'opposent à toutes tentatives visant à assujettir les psychologues, leur formation et leurs pratiques à une conception médico-centrée réduisant la diversité de leurs champs d'exercice, et la pluralité de leurs références théoriques et méthodologiques.

Afin de garantir la représentativité de la profession dans ses différentes approches et celle des enseignants-chercheurs en psychologie, nous demandons pour la suite des travaux une recomposition urgente du groupe de travail et l'intégration des organisations syndicales représentatives.

Signataires :

CGT santé et action sociale (UFMICT), UFSP, UFAS, fonction publique territoriale (UFICT),
Fédération Française des Psychologues et de Psychologie,
FSU : Snuiipp, SNES, Snu Pôle emploi, SNEPAP, SNUTER et SNESUP,
Société Française de Psychologie,
SUD : santé sociaux, collectivités territoriales

